

A large, expressive red brushstroke graphic, resembling a stylized 'CM' or a calligraphic flourish, is positioned behind the main title text.

CLINIQUE MOZART

CHIRURGIE AMBULATOIRE ET ESTHÉTIQUE

LIVRET D'ACCUEIL

Présentation de l'établissement

Fondée en 1918, la Clinique Mozart, initialement clinique de chirurgie et maternité, a été transformée en 1995 en centre de chirurgie ambulatoire et de chirurgie esthétique sous tutelle de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

La Clinique Mozart fonctionne sur le mode ambulatoire, c'est une clinique de jour, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'hospitalisation nocturne. Cela signifie que les malades quittent l'établissement, pour regagner leur domicile, après un ultime contrôle médical l'après-midi même de leur intervention.

Ce type de chirurgie est très développé dans les pays anglo-saxons (plus de 65% des actes opératoires sont réalisés sur ce mode) et s'étend de plus en plus en France. On assiste, en effet, à une montée en flèche de la chirurgie ambulatoire génératrice d'économie pour la Sécurité Sociale et très appréciée par les patients.

La Clinique Mozart a, quant à elle, pris le parti du tout ambulatoire. Le personnel est spécialement formé à ce mode d'hospitalisation qui réduit au maximum les risques post-opératoires. L'absence d'incident sur près de 2500 interventions réalisées chaque année depuis 1995 prouve sa fiabilité. Les nouvelles techniques d'anesthésie permettent aujourd'hui l'essor de ce type de chirurgie dont le confort est très prisé par les patients. Ce mode d'hospitalisation permet d'éviter toute rupture avec vos habitudes de vie en diminuant le coût du traitement. A ce titre, elle a fait l'objet en 1995 d'une convention avec la sécurité sociale et constitue une unité "Pilote" en France.

L'amélioration continue de la qualité de nos prises en charges est au cœur de l'action de tous les professionnels de notre établissement. Vous pouvez compter sur nous pour poursuivre dans la voie qui a été tracée de longue date. Les résultats des différentes visites de certification et les indicateurs régulièrement publiés sous l'égide du Ministère de la Santé attestent de la vitalité de cette politique qualité et vous garantissent une prise en charge de haut niveau.

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre intention pour vous aider à mieux connaître notre établissement. Il comporte les informations, renseignements et conseils qui faciliteront votre séjour et vos démarches.

Nous souhaitons donc que vous trouviez dans notre établissement, l'accueil attentif et chaleureux comme la prise en charge personnalisée que vous attendez.

SOMMAIRE

Activités de la Clinique Mozart

PAGE 4-6

Formalités d'admission et de sortie

PAGE 7-10

Déroulement de votre séjour

PAGE 11-14

Respect de vos droits et de votre identité

PAGE 15-18

Présentation des services et des équipes

PAGE 19-20

La qualité des prestations

PAGE 21-25

Questionnaire de satisfaction

PAGE 25-26

Charte du patient hospitalisé

PAGE 27-28

Charte de bientraitance

PAGE 29-30

Contrat d'engagement douleur

PAGE 31-33

Liste des praticiens de l'établissement

PAGE 34-35

Situation géographique

PAGE 36-37

Activités de la Clinique Mozart

Voici une liste, non exhaustive, des pathologies traitées au sein de la Clinique Mozart :

OPHTALMOLOGIE

Cataractes, implants oculaires.

GYNÉCOLOGIE

Pathologies du sein, lésions de l'utérus, IVG, RU (interruption médicamenteuse de grossesse).

CHIRURGIE DU CANCER ET RECONSTRUCTION DU SEIN

GASTROENTÉROLOGIE

Endoscopie digestive par voie haute et par voie basse, traitement des hémorroïdes, pose de ballon gastrique.

CHIRURGIE DE LA MAIN

Microchirurgie, nerf comprimé (syndrome du canal carpien), maladie de Dupuytren, séquelles de traumatisme.

CHIRURGIE DERMATOLOGIQUE

Lésions et cancers de la peau.

CHIRURGIE STOMATOLOGIQUE

Extractions dents de sagesse et implantologie dentaire.

CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE

Malformations congénitales, séquelles traumatiques, brûlures, Rhinoseptoplasties

- | | |
|---|--------------------------------|
| ■ Microgreffe de cheveux | ■ Plastie abdominale* |
| ■ Augmentation du volume des fesses | ■ Rhinoplastie* |
| ■ Lifting du visage | ■ Hypertrophie des seins* |
| ■ Lipoaspiration | ■ Augmentation mammaire |
| ■ Chirurgie des paupières | ■ Lifting des seins |
| ■ Lipofilling (réinjection de graisses) | ■ Pénoplastie |
| ■ Double menton | ■ Chirurgie intime de la femme |
| ■ Oreilles décollées* | |

* Certaines de ces interventions peuvent être prises en charge par les organismes conventionnés après entente préalable.

Activités de la Clinique Mozart

LISTE DES ACTES DE MEDECINE ESTHETIQUE

La Clinique Mozart vous propose de prolonger votre capital beauté, grâce à diverses techniques de traitement de la peau.

Le Peeling

Acte de relissage cutané (exfoliant la couche superficielle de la peau).
Il permet de redonner au visage tout son éclat. Il existe 3 types de peeling : léger, moyen et profond (acide glycolique, acide trichloracétique phénol).

Le Mésolift

Soin de revitalisation.
Il est très pratiqué dans le traitement notamment de la perte d'élasticité de la peau du visage et du cou.

Le relissage au laser

Technique sans chirurgie pouvant redonner au visage tout son éclat perdu :
Laser CO2 fractionné et Laser Picoway.

La dermopigmentation médicale & esthétique

Principe de tatouage à des fins de médecine et de chirurgie esthétique et réparatrice.
La dermopigmentation est également utilisée à des fins de maquillage.

- Injection de toxine botulique et traitement de la transpiration et l'hyperhidrose
- Injection d'acide hyaluronique
- Peeling doux à l'acide glycolique
- Mésothérapie
- Piercing cutané

LISTE DES ACTES DE CHIRURGIE DENTAIRE

Une activité pratiquée à la clinique Mozart, complémentaire de la chirurgie esthétique, est la chirurgie dentaire, plus précisément la chirurgie du sourire.

Votre sourire est précieux, gardez-lui son éclat et son charme.

La clinique Mozart, clinique du sourire, vous propose une prise en charge esthétique de votre sourire grâce à l'intervention de plusieurs spécialités utilisant un équipement de pointe :

- La parodontologie.
- La stomatologie.
- L'orthodontie.
- L'implantologie dentaire.
- Technique de blanchiment

ACTIVITÉS DU CENTRE LASER

- **Laser CO2 fractionné** : Resurfaçage et remodelage cutané
- **Laser Co2 avec Feather Touch** : Traitement des rides des paupières, du visage, et divers lésions cutanées
- **Laser Erbium** : Tâches superficielles, cutanées, cicatrices (acné, etc)
- **Laser à colorant pulsé NLite** : Traitement acné évolutif, angiomes plans, rajeunissement du visage
- **Laser Lumina IPL** : Traitement des tâches cutanées, de l'érythrose faciale, couperose etc
- **Laser Alexandrite** : Epilation définitive indolore
- **Laser Picoway** : Détatouage, taches cutanées, et rajeunissement
- **Laser NDYAG** : Vasculaire et épilation définitive des peaux foncées

CANCER DU SEIN ET RECONSTRUCTION MAMMAIRE

La grande majorité des cancers du sein est traitée par un traitement conservateur. Cela veut dire que la tumeur du sein est enlevée avec une réparation immédiate de la glande mammaire. Par la suite une radiothérapie sur le sein est nécessaire pour compléter le traitement.

Quand la tumeur est assez volumineuse nous faisons appel à des méthodes de chirurgie plastique pour compenser le volume de résection important. L' oncoplastie permet à la fois de traiter le cancer et de remonter et regalber les 2 seins.

Quand la réparation loco-régionale de la glande mammaire est insuffisante, la patiente peut avoir une séquelle esthétique de traitement conservateur. Le chirurgien plasticien doit alors corriger ce sein inesthétique qui est généralement plus petit que le sein controlatéral par lipofilling (injection de graisse dans le sein).

Reconstruction mammaire par prothèses ou lambeaux:

Il existe plusieurs méthodes de reconstruction mammaire. Ces différentes options sont apparues depuis une trentaine d'années.

La reconstruction mammaire par implant mammaire en silicone est une intervention proposée pour les patientes ayant un sein natif avec une largeur modérée. La seconde condition à ce type d'intervention est que la peau mammaire restante ne soit pas trop rigide notamment à cause de la radiothérapie. Le principal avantage de ce type de reconstruction est la facilité de cette chirurgie. En effet elle ne nécessite pas de cicatrices surajoutées. Nous pouvons avec une prothèse rajouter exactement le volume nécessaire. En revanche la prothèse devra être changée tous les 10 à 15 ans.

A côté des reconstructions mammaires prothétiques, il existe des méthodes de reconstruction mammaire naturelle. Il existe en effet un grand nombre de reconstructions utilisant les propres tissus de la patiente c'est-à-dire basée sur les lambeaux autologue (le lambeau grand dorsal et le lambeau abdominal).

L'intérêt de ces lambeaux est de proposer une reconstruction mammaire sans corps étranger. Ainsi, une fois la reconstruction mammaire achevée il n'est plus du tout nécessaire de ré-intervenir des années plus tard. Par ailleurs une bonne proportion des patientes présente des seins à base large. Cette morphologie particulière fait que les prothèses ne donnent pas un bon résultat de reconstruction.



Formalités d'admission et de sortie

DOCUMENTS À PRÉSENTER

A votre arrivée à la Clinique, avant de vous rendre dans le service d'hospitalisation, vous devez vous présenter au bureau des admissions pour constituer votre dossier administratif.

Le Bureau des Admissions se trouve au rez-de-chaussée derrière l'accueil. Les horaires d'ouverture sont de 8h00 à 16h45 du Lundi au Jeudi, le personnel est à votre disposition pour vous donner toutes les informations utiles et répondre à vos questions.

Votre Pré-admission

Votre dossier administratif (pré-admission) sera effectué le jour de votre consultation de pré-anesthésie : cette consultation doit être effectuée au minimum 48 h avant tout intervention. C'est une obligation légale. Votre médecin spécialiste vous donnera les informations pour prendre contact avec le médecin anesthésiste.

POUR CETTE CONSULTATION N'OUBLIEZ PAS :

- Votre dossier d'hospitalisation
- Vos résultats récents d'examens biologiques et ECG récent
- Votre traitement médical
- Votre carte Vitale
- Une pièce d'identité
- Un bilan biologique pré-opératoire complémentaire pourra vous être prescrit lors de cette consultation.

■ **Le jour de votre intervention :**

Pour votre sécurité, votre identité est vérifiée dès votre admission. Au bureau des admissions les documents suivants sont nécessaires :

- Le dossier d'hospitalisation préalablement complété par vos soins.
- Devis et consentement signés
- Règlement si vous n'avez pas de prise en charge
- Pièce d'identité valide : carte d'identité, passeport ou livret de famille.
- Carte vitale ou autre carte d'assuré social valide.
- Attestation de votre mutuelle ou carte d'adhérent à votre mutuelle.

■ **Et selon les cas :**

- Notification de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou Aide Médicale d'Etat (AME).
- Pour les étrangers, originaires d'un pays membre de la Communauté Européenne, attestation et formulaires de prise en charge E112 ou formulaire S2.
- En cas de séparation des parents pour un mineur, copie du jugement justifiant l'autorité parentale.

Un point de consultation et de mise à jour de votre carte VITALE est situé dans le hall d'accueil de la clinique.

Vous avez également la possibilité de demander à l'agent du bureau des admissions que votre identité reste confidentielle pendant votre séjour.

■ Désignation de la personne de confiance

En application de la loi du 04 mars 2002 relative aux droits des malades, il vous sera demandé de désigner une personne de confiance qui pourra recevoir, le cas échéant, l'information sur votre état de santé. Cette désignation se fait par écrit à l'admission et vous restez libre de la modifier par écrit, au cours de votre séjour. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir en cas de besoin.

■ Frais d'hospitalisation et de consultation

Assuré social

En fonction de votre taux de couverture sociale, vous pouvez avoir à régler une partie du coût des soins. Le service de gestion administrative des patients sont là pour vous accueillir et vous informer sur vos droits.

Les frais sont intégralement couverts par l'Assurance maladie pour certains patients :

Si l'acte coûteux a une valeur d'au moins 120 €,

Lorsque l'hospitalisation est en rapport avec une affection liste ou hors liste,

Pour les personnes en invalidité.

Dans les autres cas : le « ticket modérateur », soit 20 % du prix de la journée d'hospitalisation, reste à votre charge et il peut être pris en charge par certaines mutuelles.

La participation de l'assuré social (PAS) d'un montant de 20 €, est applicable si un acte coûteux est effectué au cours du séjour. Ce montant peut aussi être pris en charge par votre mutuelle.

Seules les personnes disposant d'une carte VITALE à jour et affiliées à un régime complémentaire, ayant passé convention avec notre établissement, sont dispensées de l'avance de frais.

Des dépassements d'honoraires peuvent vous être demandés par les médecins. Un devis doit vous être présenté lors de la consultation afin de recueillir votre accord sur le tarif. Une facture vous sera remise afin de la présenter à votre mutuelle.

Bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle (CMU)

ou de l'Aide Médicale d'Etat (AME)

Cette couverture vous évite de faire l'avance des frais qui seront réglés directement, pour la part qu'ils assurent, par les organismes garants.

Prestations complémentaires

Nous mettons à votre disposition des confort accessoires, dont certains sont facturés comme : les chambres particulières à votre demande, selon les disponibilités et hors nécessité médicale Les tarifs sont affichés au bureau des entrées, si vous avez besoin d'explications complémentaires, merci de contacter le service des admissions.

***Tout ou partie de ces frais peut être pris en charge par
votre mutuelle en fonction des garanties dont vous bénéficiez.***

■ Prestations esthétiques

Ces prestations ne donnent pas lieu à un remboursement par la sécurité sociale.

Un devis préalable vous a été remis par votre chirurgien lors de votre mise au programme opératoire. Ce devis devra être réglé le jour de votre entrée auprès du bureau des admissions.

Attention en cas de d'hospitalisation prescrite par votre médecin un supplément de 300€ par nuit vous sera demandé.

■ Le service social

La clinique MOZART vous informe qu'aucun service social n'existe en son sein. En cas de besoin, il vous est demandé de faire appel à un service social de votre lieu de résidence.

Cas particulier des prises en charge IVG pour les mineurs. Se renseigner auprès du bureau des entrées.

■ Dépôts de valeurs

Certaines chambres disposent d'un coffre-fort individuel. L'utilisation de ce coffre-fort est gratuite.

Durant le séjour, il est formellement déconseillé de laisser argent, bijoux, ou autres valeurs dans les chambres (table de chevet, placard). La responsabilité de notre établissement ne peut être engagée en cas de vol.

Si cela n'est pas possible, nous vous recommandons de les déposer, contre reçu avec inventaire, au bureau des admissions.

■ Parking

Un parking public (payant) est situé en face de la clinique.

■ Modalités de sortie

L'heure de votre sortie est fixée par votre chirurgien et le médecin anesthésiste qui rempliront un bulletin de sortie, formalité obligatoire dans le cadre d'une chirurgie ambulatoire.

Avant votre départ, l'infirmière du service vous remettra les documents nécessaires à votre sortie.

Ordonnance pour votre traitement et vos soins, arrêt de travail, lettre de liaison, fiche d'action d'éducation ciblée, etc...

Si vous souhaitez sortir contre avis médical, vous devrez signer une attestation déchargeant la clinique et le médecin de toute responsabilité sur les suites de votre décision. Un signalement de votre départ sera fait à la police.

De plus, dans le cadre de notre démarche qualité, l'infirmière du service vous remettra une enquête de satisfaction dont nous tiendrons compte pour l'amélioration des services et soins proposés. Merci de remplir celle-ci avec le plus grand soin et de la déposer dans la boîte aux lettres réservés à cet effet, située dans le hall de la clinique.

La gestion des lits est une préoccupation quotidienne de nos équipes. Nous vous remercions de libérer la chambre, dès que votre sortie est autorisée par le médecin, pour que d'autres patients soient pris en charge à nouveau rapidement.



Le déroulement de votre séjour

Le déroulement de votre séjour

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- L'accès aux ascenseurs est strictement interdit aux enfants non accompagnés et aux personnes non autorisées.
- Il est interdit de fumer dans tous les espaces de la clinique (Article R.3511-1 et suivants)
- Il est interdit devapoter dans tous les espaces de la clinique.
- Il est interdit d'y introduire des animaux, des plantes ou des fleurs.
- Les patients doivent respecter la tranquillité au sein de la clinique et la dignité d'autrui.
- Tout prosélytisme (religieux, politiques, etc...) est strictement interdit.
- En cas d'alarme incendie vous devez vous conformer aux instructions que vous donnera le personnel formé au domaine de la sécurité.

HÔTELLERIE

Chambre

L'hospitalisation de jour se fait en box d'ambulatoire individuel. Cependant, vous pouvez demander une chambre particulière dans la mesure des capacités disponibles. Celle-ci vous sera facturée 75 euros.

Elle devra libérée à l'heure précisée par votre médecin. Les accompagnements ne peuvent accéder à la chambre qu'en votre présence et sur accord de l'infirmière.

Télévision

Toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur couleur mis gracieusement à votre disposition.

Les collations

Avant votre sortie, une collation adaptée à votre régime alimentaire vous sera servie. Son heure est fixée par l'anesthésiste.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité du patient, nous vous demandons de ne faire entrer dans le service et dans les chambres aucune nourriture de l'extérieur.

INFORMATION D'ORDRE GÉNÉRAL

Traitement Médical personnel

Le médicament n'est pas un produit comme les autres, il contient des substances actives qui ont des effets sur l'organisme. Si vous avez un traitement en cours, nous vous demandons de l'apporter lors de votre hospitalisation, ainsi que les ordonnances correspondantes (à prendre également lors de la consultation de pré anesthésie).

A l'admission, le traitement personnel devra être remis au personnel soignant, la réglementation interdisant que le patient conserve des médicaments dans sa chambre pour éviter les interactions avec d'autres médicaments. Le médecin qui vous prend en charge réévaluera l'intégralité du traitement et pourra si besoin le prescrire ou le suspendre (en cas de contre-indication avec vos médicaments prescrits pendant l'hospitalisation).

Information et consentement

Vous êtes acteur dans le choix thérapeutique vous concernant. L'information relative à votre état de santé, son évolution ainsi que le thérapeutiques proposées à pour objectif de vous permettre de donner un consentement libre et éclairé.

Vous pouvez également vous opposer à l'exploitation de votre dossier médical à des fins statistiques ou épidémiologiques. Dans ce cas là, veuillez le préciser lors de votre admission.

Informatique et libertés

Dans le strict respect du secret médical, la clinique gère un fichier informatisé des données administratives et médicales des patients qu'elle prend en charge. La constitution de ce fichier se fait dans les conditions fixées par la loi (N°78-17 du 16/01/78).

Ces données, protégées par le secret médical sont transmises au médecin responsable de l'information médicale (DIM) de la clinique.

Toute opposition ne peut s'exercer que pour autant que le traitement des données nominatives mises en cause ne réponde pas à une obligation légale.

Non divulgation de présence

Vous pouvez demander que votre présence dans la clinique ne soit pas divulguée à des tiers extérieurs en le signalant lors de votre admission. Le nécessaire sera alors effectué afin de préserver votre anonymat.

Ministres du culte

Vous avez la liberté d'accueillir pendant votre séjour un membre du culte de votre religion. Vous pouvez les joindre directement au N° suivant :

- **Eglise Anglicane :** Père LETTS
11 rue de la Buffa (Nice) 04 93 87 12 83
- **Eglise Arménienne :** Père AYRAPETYAN
281 bvd de la Madeleine (Nice) 04 93 88 08 25
- **Eglise Catholique :** Fondation LENVAL Mme Elodie Landra
Chapelle 1er étage du bâtiment 06 87 35 67 48
- **Culte Israélite :** Rabbin Shoshana
1 rue Voltaire (Nice) 04 93 85 82 06
- **Culte Musulman :** Ammam
130 bvd de la Madeleine (Nice) 04 93 85 82 06
- **Eglise orthodoxe Greque :** Père Seliniotakis
2 av Desambrois (Nice) 04 93 85 21 16
- **Eglise orthodoxe Russe :** Père Philipenko
17 bvd Tzarevitch (Nice) 04 93 96 14 68

Les interprètes

Si vous avez des difficultés d'expression et de compréhension en français des interprètes en langues étrangères peuvent être mis à votre disposition.

Ils sont neutres et sont tenus au secret professionnel. Ils seront contactés par le personnel soignant du service, sur votre demande et interviendront selon leur disponibilité.

Identitovigilance

Afin de vous garantir une identification fiable et unique dans toutes les étapes de votre prise en charge, il vous sera placé, dès l'admission, un bracelet d'identification comportant votre identité. Celui-ci permet qu'on vous délivre des soins et des actes prescrits exclusivement pour vous et assurant ainsi la sécurité de votre prise en charge.



Respect de vos droits et votre identité

RECUEIL D'INFORMATIONS ET DROITS DES PATIENTS

■ Charte de la personne hospitalisée

La charte de la personne hospitalisée et la loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, reconnaissent des droits aux patients ou à leurs représentants, notamment l'accès à l'information et au consentement éclairé, la désignation d'une personne de confiance et l'accès au dossier patient.

La charte peut également être obtenue gratuitement et sans délai, à votre demande, auprès du cadre de santé de votre service d'hospitalisation. Cette charte décline en 11 points, les droits de la personne hospitalisée. Elle est située en annexe de ce livret et est téléchargeable, en plusieurs langues sur le site internet www.sante.gouv.fr. Il existe également une version braille.

■ Accès à votre dossier médical

En vertu de la loi N° 2002-303 du 4 Mars 2002 relative aux droits des malades, vous disposez du droit d'accès aux informations médicales vous concernant :

Qui peut effectuer la demande ?

- Vous-même
- Vos ayants droit (en cas de décès sauf opposition de votre vivant)
- La personne détenant une autorité parentale, dans le cas d'un mineur
- Le tuteur dans l'hypothèse d'une personne majeure concernée,
- Avec votre accord, un médecin désigné comme intermédiaire.

Comment effectuer votre demande ?

Par courrier signé mentionnant votre identité ainsi que la période d'hospitalisation. Cette demande doit être adressée au directeur de l'établissement, accompagnée de la photocopie de votre pièce d'identité.

Quelle demande pouvez-vous faire ?

- La consultation de dossier sur place, avec remise éventuelle de copies
- L'envoi de copies de documents en lettre recommandée.

Les coûts de reproduction et d'envoi de recommandés AR sont offerts.

■ **Durée de conservation des dossiers**

Selon l'arrêté interministériel du 11 mars 1968 et le décret du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement des données de santé, le délai unique de conservation, quelle que soit la pathologie, a été fixé à 20 ans, à compter du dernier passage dans l'établissement (dernier séjour ou dernière consultation externe au sein de l'établissement).

LES EXCEPTIONS

Pour les mineurs âgés de moins de 8 ans lors du dernier passage dans l'établissement, on doit conserver le dossier médical jusqu'à son 28ème anniversaire.

Pour les dossiers des personnes décédées moins de 10 ans après le dernier passage dans l'établissement.

■ **Gestion des plaintes et évaluation de votre satisfaction**

Vous disposez de deux moyens pour nous aider à trouver une solution aux éventuels problèmes rencontrés lors votre passage :

- Un questionnaire de satisfaction, à votre disposition (dans chaque chambre), vous permettra de nous faire part de vos remarques et suggestions.

Pour la gestion de vos plaintes, vous avez la possibilité :

- De vous adresser à la direction sur place :

Mme LECHMANN Sandrine - Bureau 3ème étage - 04 93 82 81 12

- D'adresser une lettre à la direction afin de saisir la Commission des Usagers mise en place dans l'établissement :

A cet effet, veuillez écrire à

Mme LECHMANN
Clinique MOZART
17 AV Auber
06000 NICE

- D'adresser un courriel : conciliation@cliquemozart.fr

■ Commission des usagers

En application de la loi du 4 Mars 2002, la CRUQPC a pour objectifs de faire respecter les droits des usagers et de faciliter les démarches en vue de pouvoir exprimer d'éventuels griefs

Président et son suppléant : Mr Denis **BOUCQ** et Mr Preben **KLANING**

Secrétariat de la Commission : Mme Sandrine **LECHMANN**

Médiateur médecin titulaire et son suppléant : Dr **BOUCQ** et Dr **TOBAILEM**

Médiateur non médecin titulaire et son suppléant : Mme **CIRET-URBANO** (association UNAF) et Mme Maury **BRUNET** (association CLCV)

Représentante des usagers suppléante : non désigné par l'ARS

Représentant du personnel infirmier et suppléant : Mme **BRIERE** et Mme **MILLO**

Président de la CME : Dr **BENHAMOU**

Responsable qualité : Mme Sandrine **LECHMANN**

■ Directives anticipées

Les conditions dans lesquelles un patient peut formuler ses attentes concernant les soins qui lui seront prodigués à la fin de sa vie peuvent être explicitées dans ses directives anticipées

(la directive anticipée est un écrit rédigé par une personne majeure par lequel elle fait connaître ses désirs quant aux questions relatives à sa fin de vie, en particulier sur la question de l'arrêt ou de la limitation des traitements. Le patient, qu'il soit ou non en fin de vie, a la liberté de demander l'arrêt des traitements et ce même si cet arrêt peut mettre sa vie en danger).

La loi du 22 avril 2005 encadre, pour les personnes majeures, la rédaction de leurs «directives anticipées» pour le cas où elles seraient un jour hors d'état d'exprimer leur volonté quant à la limitation ou l'arrêt des traitements médicaux en fin de vie.

Les «directives anticipées» doivent être formulées dans un document écrit, daté et signé par leur auteur. Ce dernier s'identifiera également par son nom, son prénom, ainsi que la date et le lieu de sa naissance. La validité des directives est de trois ans. Elles pourront être renouvelées, modifiées ou révoquées par la suite. Les documents peuvent être conservés non seulement par l'auteur mais aussi par le médecin qu'il aura choisi ou par un proche. Dans tous les cas, l'existence de ces directives doit alors être mentionnée dans le dossier médical du patient.



Présentation des services et des équipes

Présentation des services et des équipes

La clinique déploie son activité d'ambulatoire sur 5 niveaux :

ENTRE-SOL

Pharmacie
Stérilisation
Lingerie
Service technique
Archives

RDC

Bureau des entrées et des sorties / 04 93 82 81 00
Consultation des anesthésistes / 04 93 82 81 57
Consultation de chirurgie plastique / 04 93 82 82 00
Center laser / 04 93 82 82 00

1ER ÉTAGE

Service hospitalisation / 04 93 82 81 42
Bloc opératoire

2ÈME ÉTAGE

Service hospitalisation esthétique / 04 93 82 81 34
Bloc endoscopie

3ÈME ÉTAGE

Comptabilité / 04 93 82 81 16
Bureau de la direction & certification / 04 93 82 81 12

LE PERSONNEL SOIGNANT

Vous pouvez aisément reconnaître le personnel grâce à la couleur de leur tenue et à leur badge d'identification :

- Infirmiers de bloc opératoire - TENUE BLEUE
- Infirmiers d'étage - TENUE VIOLETTE
- Employé de service - TENUE VERTE
- Secrétaire administrative - BLOUSE BLANCHE

LE CORPS MEDICAL

Le corps médical mobilise ses compétences pour vous assurer une qualité des soins optimale. Ces médecins font partie de la Commission Médicale de l'Etablissement (CME) dont le président est le Dr BENHAMOU.

Cette commission définit le projet médical ainsi que les orientations médicales. La liste des praticiens exerçant au sein de notre établissement ainsi que le numéro de téléphone de leur cabinet de consultation est jointe en Annexe.

Si vous souhaitez et/ou votre famille rencontrer votre praticien, il vous sera possible de prendre RDV par le biais du secrétariat de son cabinet (voir liste des médecins en Annexe).



La qualité des prestations
La qualité des prestations

POLITIQUE QUALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Les professionnels de la Clinique MOZART ont mis en place une démarche d'amélioration continue de la qualité depuis 2004.

Pour cela, une cellule qualité fonctionne dans l'établissement sous la direction de Mme Sandrine LECHMANN 04 93 82 81 12.

Le Comité de pilotage, composé de l'équipe de direction, de médecins et de personnels soignants, veille à la poursuite des progrès initiés dès la première accréditation délivrée en 2005, sans aucune remarque ni recommandation par l'Agence Nationale d'Accréditation des Etablissements de Santé (ANAES).

La certification délivrée en 2009 et en 2013, conforte la Clinique Mozart dans la poursuite de ses efforts et son engagement de façon pérenne dans la démarche qualité.

Pour cela, des audits qualité sont réalisés, l'analyse des questionnaires de satisfaction est faite, le recueil d'indicateurs est suivi, afin de mettre en place des mesures correctives de façon réactive.

Un panneau d'affichage des résultats et des actions menées en matière de qualité est à votre disposition dans la salle d'attente du bureau des admissions et des sorties. La quatrième certification aura lieu en Février 2018.

■ Questionnaire de satisfaction des usagers

Pour nous aider à améliorer le fonctionnement de notre établissement, nous vous proposons un questionnaire de satisfaction dans ce livret d'accueil. Il est à remplir et à rendre le jour de votre départ, dans la boîte aux lettres spécialement réservée à cet effet dans le hall de la clinique.

Ces questionnaires font l'objet d'une analyse statistique par le service qualité et les résultats sont affichés dans le hall d'entrée.

■ La lutte contre le tabagisme

La Clinique s'est engagée dans la lutte contre le tabagisme depuis Février 2008. Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans votre chambre ainsi que dans l'enceinte de la clinique. Il en est de même pour les cigarettes électroniques. Pour les personnes souhaitant des consultations de sevrage tabagique, il est rappelé qu'elles ont lieu à l'hôpital PASTEUR, service Pneumologie au 04 92 03 77 68.

■ Don d'organe

Le recours à un prélèvement d'organe permet de sauver la vie d'un ou plusieurs malades en attente de greffe. Conformément à la loi de Bioéthique du 29 Juillet 1994 « le prélèvement d'organes peut être effectué dès lors que la personne concernée n'a pas fait connaître de son vivant, son refus d'un tel prélèvement. Ce refus doit être exprimé par l'indication de ce refus sur un registre national automatisé prévu à cet effet ».

Pour plus d'informations : Coordination Hospitalière des prélèvements d'organes et des tissus du CHU de Nice :04.92.03.41.23 ; 06.88.46.49.23 Agence de Biomédecine : www.dondorganes.fr

■ Bientraitance

La Clinique respecte la démarche de la bientraitance qui vise à promouvoir le respect des droits et liberté du patient, de l'usager, son écoute et ses besoins tout en prévenant la maltraitance (Cf charte de bientraitance en annexe).

CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales)

Législation :

- Loi n° 2209 -879 du 21 /07/2009 programme national de prévention des infections nosocomiales 2009 2013.
- Recommandations, surveillance et prévention des infections associées aux soins (sept 2010).

Objectifs du CLIN :

Ce comité vise à prévenir les affections associées aux soins dans l'établissement par, la maîtrise du risque infectieux et la maîtrise de la résistance bactérienne aux antibiotiques.

Six orientations sont privilégiées :

- Qualité et sécurité des soins.
- Recueil de données des surveillances des infections.
- Anticipation et gestion des épidémies.
- Participation des usagers à la gestion des risques infectieux.
- Organisation du dispositif de prévention des infections nosocomiales.
- Inscription dans la recherche des infections nosocomiales.

Le travail du CLIN s'inscrit dans une recherche régionale, inter régionale et nationale au sein du Centre De Coordination de Lutte contre les Infections Nosocomiales (C.CLIN) et la Société Française d'Hygiène Hospitalière (SFHH).

Moyens

L'établissement dispose d'une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) interne qui travaille en collaboration avec le réseau C.CLIN

La composition réglementaire

Arrêté du 19 octobre 1995

Décret n°2001-671 du 26 juillet 2001

COMPOSITION DU CLIN

- **Président :** Dr BOUCQ (chirurgien plasticien et gérant)
- **Son représentant :** Mr KLANING
- **Membres nommés par le président de la CME :** Dr PIONETTI (anesthésiste) et Dr TOBAILEM (Chirurgien atomatologue)
- **Représentant légal de la clinique Mozart :** Mme LECHMANN
- **Médecin du travail :** Dr FOUCHE
- **Coordonnateur général des soins/son représentant :** Mme MILLO (chef de bloc)
- **Pharmacien à usage intérieur :** Mr CANDELLA
- **Référents en antibiotiques désignés par la CME :** Dr BENHAMOU (anesthésiste) et Dr SEYRAL (biologie)
- **Membres représentants des associations d'usagers :** Mme Maury BRUNET

CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur)

L'évolution des connaissances nous donne aujourd'hui des moyens importants nous permettant de réduire la douleur des patients. Avoir mal n'est plus aujourd'hui une fatalité. Pour prendre en charge la douleur de nos patients, l'ensemble de notre équipe s'est attaché à développer une politique de prise en charge qui s'articule autour de 4 grands axes :

Informier

Une information individualisée est réalisée de façon régulière par du personnel compétent auprès de nos patients.

Organiser

La clinique a mis en place les protocoles adaptés aux différentes situations cliniques, d'informer nos professionnels des méthodes actualisées et d'évaluer la qualité de la prise en charge de la douleur.

Adapter

Notre programme de prise en charge de la douleur est adapté à chaque patient hospitalisé. Il résulte d'une approche globale centrée sur les besoins de la personne.

Évaluer

Des outils d'évaluation existent afin de mesurer la qualité de la prise en charge. Un contrat d'engagement contre la douleur est joint à ce livret (annexé).

Composition réglementaire
Article L. 1110.5 du code de la santé publique
Circulaire N°DH05/E2/2002/266 du 30 avril 2002

COMPOSITION DU CLUD

- **Président** : Dr BENHAMOU
- **Vice président** : Dr PIONETTI
- **Direction des soins** : Mme MILLO (IDE Chef de bloc)
- **Certaines spécialités médicales et paramédicales** : Mr ROGUT (IDE Bloc), Dr BOUCQ (membre, gérant, président du CLIN, chirurgien), Mr CANDELLA (Pharmacien)
- **Le responsable de la structure qualité** : Mme LECHMANN

La CLINIQUE MOZART ne prend pas en charge des chirurgies lourdes et douloureuses. Elle utilise comme technique d'anesthésie la diazanalgésie couplée à une anesthésie locale faite par le chirurgien. Cette technique permet un réveil doux, rapide et exempt de douleur. L'anesthésie locale perdure au delà du réveil du patient et permet d'anticiper le traitement pour les épisodes douloureux suivants.

Parallèlement le Dr PIONETTI vice présidente du CLUD et référent du processus douleur, réalise d'autres prises en charges spécifiques de la douleur : Utilité de l'Auriculothérapie et de l'acupuncture en anesthésie :

- En pré-op : pour diminuer l'anxiété, et remplacer la prémédication
- En per-op : permet de diminuer les doses d'anesthésie
- En post op : Pour nos patients en ambulatoire, très utile : pour calmer la douleur, diminuer l'oedème et l'inflammation, activer la cicatrisation, empêcher les nausées et les vomissements.



Questionnaire de satisfaction

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Votre âge : Votre profession :
 Type d'intervention :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. :
 E-mail :@.....
 Vous avez été traité par le Docteur :

Qualité du service administratif

	Très bon	Bon	Passable	Insuffisant
Qualité de l'accueil pour vous-même				
Qualité de l'accueil pour votre famille				
Délai d'attente à la réception				
Informations apportées par le service				
Confidentialité lors du traitement du dossier				
Disponibilité et amabilité du personnel				
Identification et connaissance du personnel				
Organisation et prise en charge de votre sortie				

Votre confort

	Très bon	Bon	Passable	Insuffisant
Aspect et propreté du service				
Aspect et propreté de votre chambre				
Température de votre chambre				
Calme durant votre séjour				
Qualité lors de la collation				
Mise en sécurité de vos biens				

Droits du patient hospitalisé

	Très bon	Bon	Passable	Insuffisant
Informations données par le livret d'accueil				
Respect du secret médical pendant le séjour				
Respect de vos croyances et de votre conviction				
Respect global de la confidentialité				
Respect de votre dignité et de votre intimité				
Que pensez-vous de notre organisation pour mesurer votre satisfaction				

Qualité du service infirmier

	Très bon	Bon	Passable	Insuffisant
Qualité de l'accueil dans votre chambre				
Appréciation des actes et des soins infirmiers				
Convivialité et attention à votre égard				
Identification et connaissance du personnel				
Qualité des réponses à vos questions				
Efficacité des soins de lutte contre la douleur				
Qualité de l'accueil et du retour du bloc opératoire				
Informations apportées à votre entourage				
Explication des soins à suivre à votre sortie de clinique				

Autres remarques

.....

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Les médecins, les infirmières et toute l'équipe vous remercient d'avoir choisi le service de chirurgie de la Clinique Mozart pour votre intervention et de leur avoir donné l'occasion de vous aider durant cet important moment de votre vie.

Dans le but de mieux appréhender vos besoins et ainsi de mieux répondre à nos futurs patients, nous vous serions reconnaissant de prendre quelques minutes pour commenter votre séjour, en remplissant l'enquête ci-jointe.

Nous vous assurons de la confidentialité des informations recueillies et du strict de l'anonymat.

Vous pourrez déposer ce questionnaire dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, située à l'accueil au rez-de-chaussée de notre établissement ou le remettre à l'infirmerie de service.

Faites nous part de vos réflexions et de vos commentaires sur votre hospitalisation. Votre opinion nous est très précieuse et permettra l'amélioration progressive des services proposés.

Bien cordialement à vous.

La direction.

CLINIQUE MOZART
 CHIRURGIE AMBULATOIRE ET ESTHÉTIQUE



CLINIQUE MOZART

CHIRURGIE AMBULATOIRE ET ESTHÉTIQUE

Charte du patient hospitalisé

 **1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

 **2** Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

 **3** L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

 **4** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

 **5** Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

 **6** Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

 **7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

 **8** La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

 **9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

 **10** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

 **11** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.



CLINIQUE MOZART

CHIRURGIE AMBULATOIRE ET ESTHÉTIQUE

Charte de bientraitance

Charte de bientraitance

PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, nul ne peut faire l'objet, d'une discrimination en raison de son origine, de son apparence physique, de son handicap, de sa culture familiale, de ses opinions et convictions notamment politiques ou religieuses.

DROIT A L'INFORMATION

Les personnes accueillies, leur famille ou tuteur ont droit à une information claire et compréhensive sur la prise en charge et l'accompagnement dont elles bénéficient, ainsi que sur l'organisation, le fonctionnement de l'établissement, la place qui leur est réservée au Conseil de vie sociale et les modalités de rencontre avec les parents ou tuteurs.

DROIT A LA SANTE ET AU SOUTIEN

Les jeunes accueillis ont droit à une protection personnelle et à un suivi médical adapté. Le rôle des familles dans l'éducation et la santé de leur enfant est facilité. Les référents familiaux bénéficient du soutien de l'équipe de l'établissement. Cette dernière s'engage à échanger et travailler avec les parents et le jeune sans jugement ni intrusion dans leur vie familiale, mais dans le seul but d'aider à développer les potentialités de la personne en respectant son quotidien, son intimité, ses rythmes, ses souffrances, et parfois ses envies de souffler.

DROIT AU RESPECT ET A LA DIGNITE DES PERSONNES ET DE LEUR FAMILLE

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Il en est tenu compte dans tous les actes de la vie quotidienne de l'établissement.

La prise en charge tient compte de la personne dans sa globalité corporelle, motrice, affective, intellectuelle et sociale. L'équipe souhaite mener, une démarche de repérage des compétences des jeunes, puis celle d'une reconnaissance de capacités à dynamiser, sans jugement à priori, dans le respect de leurs limites personnelles. Elle développe l'entraide et la solidarité entre professionnels.

Par ailleurs, les professionnels favorisent le maintien des liens familiaux et la participation de la famille. Ainsi, l'équipe est prête à développer avec les familles un travail en complémentarité, et à favoriser l'ouverture de l'établissement pour l'accueil des familles ou des tuteurs, dans le respect des spécificités de chacun.

DROIT A LA SINGULARITE

La rédaction d'un document individuel de prise en charge permet de formaliser le respect de la singularité de la personne. Il décrit les modalités de personnalisation et de l'accompagnement et explicite les modalités de fonctionnement de la structure. Le lien du professionnel avec le patient est alimenté par les règles déontologiques.

DROIT A UNE PRISE EN CHARGE BIENTRAITANTE

Ce droit passe par une promotion de la parole de tous les professionnels. Des moments d'échange réguliers sont favorisés entre tous les membres de l'équipe. Ils permettent d'ajuster les mesures d'accompagnement des usagers, d'éviter des situations d'incohérence ou des contradictions entre les approches adoptées. Les professionnels posent par écrit leur constant, de manière régulière, sur un support identifié et accessible.



Contrat d'engagement douleur



Votre
douleur,
parlons-en

Contrat d'engagement

Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur :

CM
CLINIQUE MOZART

CHIRURGIE AMBULATOIRE ET ESTHÉTIQUE

Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleur :

- > les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- > les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- > les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord **vous**, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.

Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui **vous** convient.

Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux **votre** traitement antalgique.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de **votre** prise en charge dans notre établissement de santé.

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »



Votre
douleur,
parlons-en



www.sante.gouv.fr



Liste des praticiens de l'établissement

SPÉCIALITÉ	NOM DU PRACTICIEN	TÉLÉPHONE
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	Dr Denis BOUCQ Dr Fares BELHASSEN Dr Paul GASNIER Dr Pierre DUMAS	04 93 82 82 00 04 93 82 82 00 04 92 07 76 06 04 92 07 76 06
Anesthésie	Dr J.M. BENHAMOU Dr M.C. PIONETTI	06 23 73 36 48 06 26 59 09 15
Gastro entérologie Endoscopie digestive	Dr Camille BOUSSACRE Dr Valérie SAMAK	06 67 13 86 14 04 93 88 02 44
Chirurgie de la main micro-chirurgie	Dr Denis BOUCQ Dr Paul GASNIER Dr Pierre DUMAS	04 93 82 82 00 04 92 07 76 06 04 92 07 76 06
Chirurgie ophtalmologique et réfractive de la vision par laser	Dr Charles GHENASSIA Dr Fabien PINON Dr Gilles CREISSON Dr Jérôme BLONDEL Dr Renato DENATALE	04 97 03 29 99 04 93 88 45 53 04 93 85 98 07 04 93 88 61 83 04 97 03 29 99
Dermatologie et médecine esthétique	Dr Catherine DERIVOYRE Dr Denis BOUCQ Dr Fares BELHASSEN	04 93 88 31 79 04 93 82 82 00 04 93 82 82 00
Gynécologie	Dr Gérard BENGHOZI Dr Paul BENKIMOUN Dr Hélène COSTAMAGNA Dr Bernard MAX Dr Marc ROSSI	04 93 82 25 12 04 93 97 02 36 04 93 88 17 67 04 93 56 44 44 04 93 88 55 95
Stomatologue	Dr Patrick TOBAILEM	04 93 88 55 95
Chirurgie dentaire implantologie	Dr Nathan TOURET	04 93 88 84 53
Chirurgie du cancer et reconstruction du sein	Dr Fares BELHASSEN	04 93 82 82 00



Situation géographique

Coordonnées

17 Avenue Auber - 06000 Nice

Tél. 04.93.82.81.00

Fax : 04.93.82.81.11

CLINIQUEMOZART.FR

relationpatient@cliniquemozart.fr



La CLINIQUE MOZART est située au centre ville de Nice,
au coeur du quartier des Musiciens, face à la place Mozart.

Un parking public payant se trouve en face de la clinique (Parking de la place Mozart), un autre se trouve à proximité dans la rue Alphonse Karr (parking du Louvre, derrière l'hôtel Holiday Inn). Enfin, assez proche, il existe le parking du centre commercial Nice Étoile.

La Clinique est desservie à proximité par :

15 lignes de bus différents et tramway - Ligne 1

Tél. 08 10 06 10 06

La gare centrale SNCF à 200 mètres de la clinique

Tél. 08 36 35 35 35

La navette de l'aéroport

Tél. 08 20 42 33 33



17 avenue Auber - 06000

NICE

T. 04.93.82.81.00

info@cliniquemozart.fr

CLINIQUEMOZART.FR